



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



Colmar, le 17 février 2015

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de
Strasbourg,
Monsieur le directeur de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de
SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
élémentaires et préélémentaires
**Pour communication aux enseignants de leur
établissement (y compris ceux
momentanément en congé)**

Division
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion
collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL

Implantation
Cité administrative
Bâtiment D
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
21, rue Henner
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

Objet : Troisième appel à candidature sur les postes à exigence particulière

Les postes à profils sont traités en dehors du mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler.

Ce type de poste ne pourra donc pas être obtenu dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Les appels à candidature sur les postes à profils

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

Suite aux entretiens, cette commission établira un classement des candidats par ordre de préférence selon des critères permettant la meilleure adéquation poste - personnel. Cette liste classante ne sera valable que pour un poste à profil précis, et seulement pour l'année en cours.

Les résultats des commissions d'entretien seront connus avant le début de la première phase du mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles. Cela permettra d'insérer les postes ordinaires ainsi libérés dans le mouvement, et permettra également aux personnes qui n'ont pas obtenu le poste à profil souhaité de participer au mouvement intra-départemental.

Les appels à candidatures sur les postes à profils sont effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature sur un poste qui n'apparaîtrait pas dans cet appel à candidature.

A noter que le poste d'origine est réservé à l'enseignant assurant ces fonctions pendant un an maximum, sous réserve que l'enseignant en fasse la demande.

➤ Coordinateur du bureau des AESH

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN A.S.H, il est responsable du bureau des AESH (recrutement, suivi, formation) et participe à la mise en oeuvre et au suivi de la politique départementale de scolarisation des enfants handicapés.

Fonctions/activités :

- Organiser et planifier l'emploi du temps des AESH en lien avec les services de l'inspection académique, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements.
- Encadrer les AESH dans les activités professionnelles.
- Animer les réunions organisées à leur intention.

- Etre l'interlocuteur des AESH, des I.E.N, des chefs d'établissements et des directeurs d'école.
- Assurer la liaison entre les différents partenaires.
- Assurer la liaison avec les enseignants référents
- Assurer la liaison avec les services de l'inspection académique et du rectorat.
- Réaliser des bilans réguliers de fonctionnement du dispositif.
- Faire une lecture préalable des dossiers de candidatures à un poste d'AVS et peut participer aux commissions de recrutement.

Compétences et qualités requises :

- Sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe, de la gestion des ressources humaines
- Discrétion professionnelle.
- Connaissance du système éducatif et de ses acteurs.
- Connaissance du fonctionnement de la C.D.A.P.H et de la M.D.P.H et de la réglementation en vigueur.
- Connaissance des associations s'occupant du handicap.
- compétence en informatique.

Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an, modulables selon les temps forts de l'année.

La nomination est à titre provisoire pour un an (avec possibilité de conserver son poste précédant pendant un an **sur demande écrite obligatoire**) puis à titre définitif.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnaud, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ **Directeur de l'école primaire Georges Wickram de Colmar (école entièrement bilingue)**

Pour ce poste, priorité sera donnée aux enseignants titulaires de la liste d'aptitude de directeur d'école à deux classes et plus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur RIBER, I.E.N. de la circonscription de Colmar, ☎ 03.89.80.63.59.

Modalités de candidature

Les candidats à l'un de ces postes enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis, à :

Direction académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Division du 1^{er} degré – Gestion collective

21 rue Henner

B.P. 70548

68021 COLMAR CEDEX

pour le 13 mars 2015, délai de rigueur.

➔ La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil, et qui se verrait classé par son barème en première position, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

➔ **De plus l'enseignant nouvellement nommé sur ce poste à profil ne doit pas participer au mouvement intra-départemental des professeurs des écoles**, car il sera affecté sur ledit poste à compter du 1^{er} septembre 2015. Il ne doit donc pas faire de vœux pour obtenir une autre affectation à la rentrée 2015.

p. la directrice académique,
l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint
à la directrice académique

signé : Martin ARLEN